

Compte rendu AG Education Nationale à Bourg en Bresse – 19 mars 2019

60 personnels de l'Education Nationale syndiqués et non-syndiqués, grévistes, se sont réunis en assemblée générale départementale ce mardi 19 mars 2019 à 10h à Bourg en Bresse (01) avec les fédérations syndicales de l'Ain.



L'AG a adopté à l'unanimité la plate-forme revendicative suivante :

Dans un contexte marqué par de nombreuses mobilisations sociales contre les mesures gouvernementales, en particulier celle des gilets jaunes, l'assemblée générale avec les organisations syndicales de l'Ain FNEC FP FO, FSU, CGT Education, Sud Education se félicite de la grève massive des personnels de l'Education Nationale notamment dans le premier degré (plus de 50 % de grévistes).

Les personnels de l'Education Nationale ont en effet toutes les raisons d'être en grève, pour exiger avec l'ensemble des salariés du public et du privé :

- l'augmentation des salaires, par la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique,
- l'abandon du projet gouvernemental de retraite universelle par points et le maintien des régimes existants, notamment du Code des pensions, du calcul sur les 6 derniers mois.
- le retrait du projet de loi « de transformation de la fonction publique » qui permet de substituer des contractuels en CDD à des fonctionnaires et qui remet en cause ou fait disparaître les instances où les syndicats représentent les personnels (CAP, CT, CHSCT).

Les personnels de l'Education Nationale ont des revendications spécifiques à faire entendre :

- retrait du projet de loi Blanquer « école de la confiance » :
 - Non aux établissements publics des savoirs fondamentaux qui fusionnent écoles et collèges permettant ainsi, de faire un pas vers un statut unique d'enseignants polyvalents premier et second degrés, en contradiction avec les statuts particuliers des enseignants. La fusion des écoles et des collèges s'accompagnera, de fait, de la suppression de nombreux postes, dont ceux des directeurs, directrices d'école !
 - Non au devoir de réserve imposé aux enseignants !
 - Non à l'obligation faite aux municipalités de financer les écoles maternelles privées ! Non à la remise en cause de l'école maternelle avec la possibilité laissée aux parents de scolariser leurs enfants dans des « jardins d'enfants » plutôt qu'à l'école de la République.
 - Non à la remise en cause de la formation initiale. La loi permettra la création d'un vivier de contractuels composé d'AED-professeurs, jetables à tout moment en lieu et place d'enseignants fonctionnaires !
- retrait des réformes du baccalauréat, du lycée, des lycées professionnels et de Parcoursup qui aboutissent à un lycée toujours plus injuste et inégalitaire !
- arrêt des suppressions de postes, maintien et création des postes nécessaires dans les services, écoles, collèges et lycées pour améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves.

Comme l'affirme le tract d'appel des organisations nationales FO, CGT, FSU, Solidaires des trois versants de la fonction publique: « **La coupe est plus que pleine, elle déborde ! L'heure est à la mobilisation de toutes et de tous !** »

- **L'assemblée générale appelle les personnels, comme dans d'autres départements, à reconduire la grève à partir de lundi 25 mars pour faire reculer le gouvernement.**
- En complément à la reconduction de la grève, l'AG appelle à rejoindre les manifestations chaque samedi.
- Elle appelle à organiser parallèlement toute initiative locale (nuit des écoles, réunion publique, courrier aux élus, communication avec les parents, tractage, manifestation lors de la réunion des directeurs...).

Merci de Centraliser toutes les informations auprès des organisations syndicales.